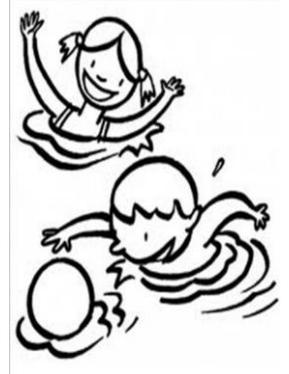


Pour ce dernier trimestre, des créneaux de natation scolaire vont être proposés par la communauté de communes des Achards, gratuitement, aux élèves de CE1 et CE2 de notre école.

**Les CE1 et CE2** profiteront de séances de natation scolaire **tous les lundis du 7 mars 2016 au 23 mai 2016**. Le départ en car se fera de l'école à 10h25, retour prévu un peu après 12h.

Pour mettre en place ce cycle piscine, nous avons encore une fois besoin de vous ! La nature de l'accompagnement pourra être de deux ordres : la prise en charge d'un groupe dans l'eau (pour les personnes ayant obtenu leur agrément) ou l'aide pour l'habillage et l'accompagnement aux sanitaires durant la séance.



La réglementation au niveau de l'encadrement est très stricte : pour chaque créneau, nous devons avoir, **au minimum, 2 bénévoles avec nous**, pour prendre en charge un groupe d'enfants. Ces deux bénévoles doivent être « **agréments** » pour un accompagnement dans l'eau. Cette formalité, très accessible, est assurée par un conseiller pédagogique de l'Inspection d'académie. La prochaine session d'agrément aura lieu le **VENDREDI 4 MARS 2016 à 18h au Centre aquatique**.



Cet agrément consiste en un **test d'aisance dans l'eau** et un **temps d'information**. Le teste d'aisance comporte 4 étapes : départ en sautant ou en plongeant avec immersion, déplacement dans une nage au choix sur 20m, passage sous un tapis ou une ligne d'eau en apnée puis récupération d'un objet au fond de l'eau à environ 1,5m de profondeur. Cet agrément reste valable tant que vous n'avez pas interrompu votre accompagnement pendant plus d'une année scolaire.

**Si vous êtes intéressés pour passer l'agrément ou connaissez quelqu'un qui peut l'être, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès d'Anne-Lise.**

**Pour nous indiquer vos disponibilités pour accompagner, merci de compléter le sondage en ligne :**

<http://doodle.com/poll/wc9stxe375e7c6qd>

Vous ne devez pas nécessairement avoir un enfant concerné pour nous accompagner, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues ! Bien entendu, un bénévole peut n'accompagner qu'une partie des séances. Par contre, chaque séance devra être accompagnée par 2 bénévoles, minimum. Si un matin, nous n'avons pas deux bénévoles agréments, nous n'emmènerons pas les enfants à la piscine pour la séance.

L'équipe enseignante.